

# RAPPORT DE GESTION 2019



SERVICE DE DÉFENSE  
INCENDIE ET SECOURS  
RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

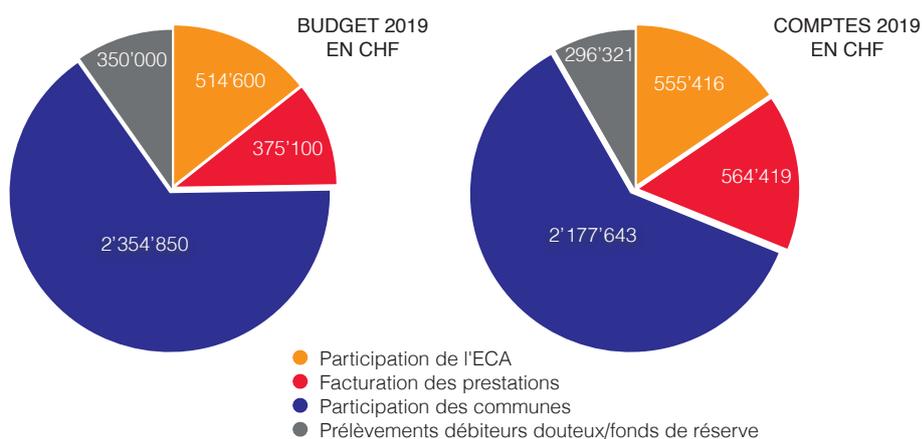
[sdisnv.ch](http://sdisnv.ch)

## QUELQUES CHIFFRES

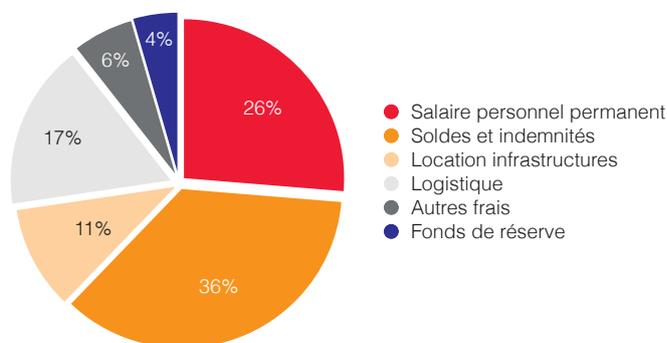
**11.4** CENTIMES PAR JOUR ET PAR HABITANT  
COÛT MOYEN DU SDIS SUPPORTÉ PAR LES COMMUNES

**7.5%** D'ÉCONOMIE DANS LES COMPTES POUR LA  
PARTICIPATION DES COMMUNES PAR RAPPORT AU BUDGET

### RÉPARTITION DES RECETTES



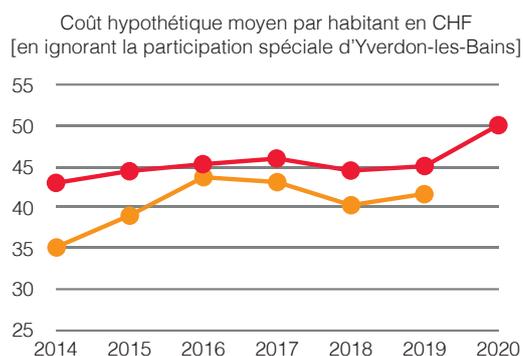
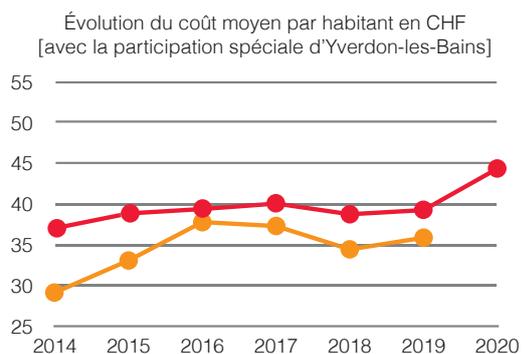
### RÉPARTITION DES CHARGES



**6'738** CHF DE SOLDE MOYENNE  
D'UN MEMBRE DU DPS

**1'234** CHF DE SOLDE MOYENNE  
D'UN MEMBRE DU DAP

### COÛT PAR HABITANT



## 8. FINANCES, RAPPORT DE GESTION

### 8.1 FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

En tant qu'association de communes, le SDIS NV tient une comptabilité indépendante, soumise aux règles de la comptabilité communale<sup>1</sup>. En ce sens, le SDIS ne peut lever des impôts et ses ressources sont ainsi limitées aux prestations facturées, à la participation financière de l'ECA et à la contribution des communes membres du SDIS NV.

Le budget, proposé par le CoDir par le biais d'un préavis au Conseil intercommunal, doit être adopté par ce dernier au plus tard trois mois avant le début de l'exercice. Le CoDir présente le budget en premier lieu à la CoGe, qui établit son propre rapport à l'attention du Conseil intercommunal. Il convient de préciser que, depuis 2013, seul un budget de fonctionnement existe, puisqu'aucun crédit d'investissement n'est en cours pour le SDIS NV.

<sup>1</sup> Art 125 LC et Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), RSV 175.31.1.

La Ville d'Yverdon-les-Bains fait office de commune boursière pour le SDIS NV en ce sens qu'elle procède aux écritures financières et gère administrativement les comptes. La gestion des achats répond donc aux critères établis par la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'attention de ses services. Les factures sont toutes signées par le secrétariat du SDIS, le Commandant et finalement la Présidente du CoDir. Les achats de plus de CHF 5'000 font l'objet d'une validation préliminaire par la Présidente du CoDir.

Les comptes sont en premier lieu examinés par la CoGe, sur la base de tous les documents nécessaires fournis par le CoDir. Le CoDir établit également un rapport de gestion, comprenant les explications relatives aux comptes, examiné par la CoGe. Les comptes et le rapport de gestion sont approuvés par le Conseil intercommunal sur préavis de la CoGe et du CoDir.

### 8.2 ANALYSE GLOBALE DES COMPTES

Les comptes s'alignent parfaitement au budget comme indiqué dans le tableau en page suivante. Toutefois, les revenus étant supérieurs à ceux budgétés (+ CHF 177'299 soit +14.3%, comparés à +31.6% en 2018 et +32.7% en 2017), les comptes 2019 ont permis de réaliser une économie de CHF 177'207 (8%) sur la facture aux communes membres de l'Association.

Trois positions accusent un dépassement de budget de plus de CHF 10'000, à savoir les positions *301300 soldes*, *314100 charges d'entretien des bâtiments* et *318500 honoraires, frais d'expertises et cachets*. Le premier dépassement est principalement dû au nombre important et imprévisible des heures d'intervention ainsi qu'à des engagements imprévus lors de l'établissement du budget. Ceci engendre à son tour une facturation plus importante des interventions, compensant ainsi entièrement l'augmentation des charges par des revenus dépassant ceux budgétés à la position *435600 facturation de services à des tiers* (+ CHF 189'334, soit un excédent de 54%). Le second dépassement est expliqué par divers travaux de réparation non-prévisibles. Le dernier est dû aux frais d'avocats dans le contentieux avec Grandevent et aux honoraires de l'audit du SDIS

mandaté en cours d'année. Ces dépassements font l'objet d'une analyse particulière à la section suivante.

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions *306000 indemnisation et remboursement de frais* (CHF 14'062), *310900 frais administratifs divers* (CHF 7'796), *311100 achats de mobilier, de machines et de logiciels* (CHF 9'688), *312400 achats et consommation de combustible* (CHF 5'134), *318900 prestations diverses de tiers* (CHF 6'982) et *365101 jeunes sapeurs-pompiers* (CHF 27'500).

Concernant les revenus, outre la facturation de services à des tiers, la position *465100 participation financière ECA* présente un excédent de revenus avec CHF 40'816, du en partie à la participation financière aux cours cantonaux non-budgétés en 2019 (voir section 8.6). La position *427100 produits des locations* présente, quant à elle, un excédent de CHF 5'840. Il convient toutefois de noter que la position *465902 cotisations jeunes sapeurs-pompiers* présente un manque de CHF 6'000.

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]		Écart	%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
300100	Rétributions des autorités	21'000		16'987		4'013	19%
301200	Salaires personnel occasionnel	6'500		1'597		4'903	75%
301300	Soldes	693'450		798'127		-104'677	-15%
303000	AVS-AI-APG-AC	65'000		74'951		-9'951	-15%
305000	Assurances accidents personnel	1'300		1'315		-15	-1%
306000	Indemnisation et remboursement de frais	320'100		306'038		14'062	4%
309100	Frais de formation	126'000		129'571		-3'571	-3%
309900	Frais divers du personnel	49'000		49'049		49	0%
310900	Frais administratifs divers	36'100		28'304		7'796	22%
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	30'000		20'312		9'688	32%
311400	Achats de matériel et machines	48'200		56'867		-8'667	-18%
311500	Achats de véhicules	300'000		246'821		53'179	18%
311600	Achats habits et équipements	28'500		29'570		-1'070	-4%
312300	Électricité	18'800		19'038		-238	-1%
312400	Achats et consommation de combustible	21'000		15'866		5'134	24%
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	8'000		7'683		317	4%
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	2'000		2'000		0	0%
314100	Charges d'entretien des bâtiments	97'500		107'545		-10'045	-10%
315500	Entretien véhicules et matériel	87'500		83'619		3'881	4%
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	4'500		2'210		2'290	51%
316100	Loyers et locations	381'100		377'320		3'780	1%
317000	Frais de réceptions et de manifestations	5'000		5'285		-285	-6%
318100	Frais de ports et compte postal	8'500		5'797		2'703	32%
318200	Frais de téléphones et radios	13'200		13'248		-48	0%
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100		124		-24	-24%
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000		22'230		-17'230	-345%
318600	Assurances	21'300		20'593		707	3%
318900	Prestations diverses de tiers	31'000		24'018		6'982	23%
330100	Perte sur débiteurs	5'000		382		4'618	92%
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	972'400		968'178		4'223	0%
365101	Jeunes sapeurs-pompiers	27'500		0		27'500	100%
381400	Attributions au fonds de réserve	160'000		160'000		0	0%
422100	Intérêts compte postal		-		843	843	0%
427100	Produits des locations		17'900		23'740	5'840	33%
431900	Encaissement frais de rappels		-		289	289	0%
435600	Facturation de services à des tiers		350'000		539'334	189'334	54%
435900	Ventes et prestations diverses		1'200		1'056	-144	-12%
452100	Participations des communes		2'354'850		2'177'643	-177'207	-8%
465100	Participation financière ECA		514'600		555'416	40'816	8%
465902	Cotisations jeunes sapeurs-pompiers		6'000		0	-6'000	-100%
480900	Prélèvements sur débiteurs douteux		50'000		50'000	0	0%
481400	Prélèvement au fond de réserve		300'000		246'321	-53'679	-18%
<b>TOTAL</b>		<b>3'594'550</b>	<b>3'594'550</b>	<b>3'594'642</b>	<b>3'594'642</b>	<b>-92</b>	<b>0%</b>

Pour une clarté de lecture, les sommes ont été arrondies à l'unité.

Il convient de rappeler que le tableau ci-dessus présente les comptes selon le programme de gestion

financière Abacus. Dès lors, toute comparaison avec les comptes des années 2016 et précédentes (selon Gefi) requiert une conversion entre certaines positions.



## 8.3 EXPLICATIONS SUR LES DÉPASSEMENTS DE PLUS DE CHF 10'000

### 301300 soldes

Cette position englobe les soldes pour la formation, les prestations opérationnelles (interventions, services de garde, concours, ...) ainsi que celles des heures administratives et matériel. Comme indiqué les années précédentes, l'analyse de ces différentes catégories n'est pas chose aisée. En effet, la granulométrie de la classification des heures dans ECADIS n'est pas suffisante pour faire une analyse détaillée et complète de toutes les catégories de la position *301300 soldes*. En outre, le système ECADIS ne peut fournir des chiffres annuels complets car les avances de soldes (CHF 19'807 en 2019) n'y sont pas reflétées. Vient encore se greffer la question des permanents, dont les heures non-soldées (car sur le temps de travail) appa-

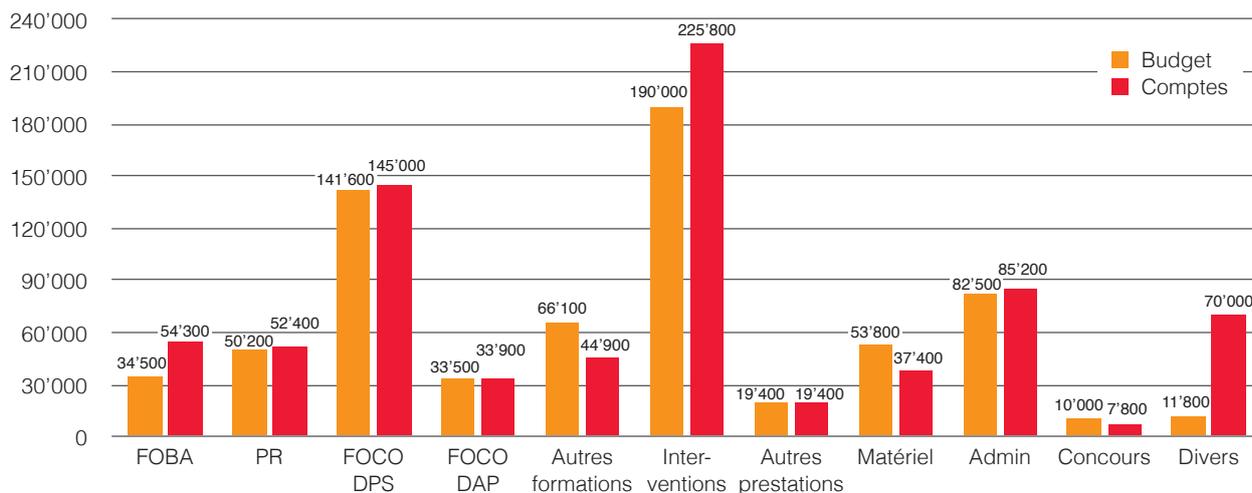
raissent tout de même dans les statistiques horaires. Or, l'analyse budget-compte, de par la disponibilité restreinte de certaines données, nécessite justement de comparer des données horaires avec des données financières, engendrant ainsi fatalement des différences.

Ainsi, il n'est pas possible de simplement additionner les différentes catégories pour retrouver le montant total des soldes. Tout en tenant compte de ces divers éléments, il est tout de même possible de procéder à une analyse approximative des différentes catégories<sup>2</sup>. Il sied toutefois de rappeler que les résultats doivent être pris avec une extrême précaution.

Le graphique ci-après compare les soldes pour heures de formation :

<sup>2</sup> Pour une clarté de lecture, les valeurs des comptes dans les graphiques sont arrondies à la centaine.

COMPARAISON BUDGET-COMPTES DES MONTANTS DES SOLDES



Un dépassement est constaté au niveau des soldes FOBA (+ CHF 19'800), du au nombre important de membres et au renforcement de l'encadrement. Une économie substantielle est réalisée dans la catégorie «Autres formations» qui comprend notamment la formation des spécialistes (FOSPEC) et des conducteurs (AUTO). Celle-ci est vraisemblablement expliquée par la suppression de plusieurs exercices en raison des activités extraordinaires qui n'étaient pas connues au moment de l'élaboration du budget, à savoir les 40 ans de la Place d'armes de Chamblon et les portes-ouvertes. Pris dans son ensemble, le montant total des soldes dédié à la formation s'équilibre relativement bien.

La partie droite du graphique montre la comparaison du budget et des comptes des soldes pour prestations opérationnelles et des heures administratives et matériel. Le dépassement le plus évident concerne les soldes pour *interventions* (+ CHF 35'800), élément dont le contrôle échappe à toute volonté d'une quelconque maîtrise et qui couvre plus d'un tiers du dépassement de la position. Il sied toutefois de relever qu'un dépassement dans cette position engendre automatiquement un revenu supplémentaire dans la position *435600 facturation de prestations à des tiers*.

Les heures matériel présentent une légère économie, notamment par le fait que la somme prévue pour le déménagement dans l'extension de la caserne G1 n'ait pas été utilisée.

Une analyse plus détaillée de la catégorie «Divers» a été faite en raison de son large dépassement. Cette catégorie inclut des éléments non-budgétés comme les 40 ans de la Place d'armes de Chamblon (> CHF 22'000), les portes-ouvertes (> CHF 8'500), des séances de consolidation ProSDIS (CHF 7'500), ainsi que les séances de restitution de l'audit (CHF 2'500). Il convient aussi de noter que le recrutement génère à lui seul environ CHF 6'500 de soldes. À cela viennent se rajouter quelques éléments importants qui ont été classifiés dans les divers alors qu'ils ont été budgétés dans une autre position.

À la lumière de ces éléments, l'important dépassement de la position *301300 soldes* est expliqué à 50% par des événements qui n'étaient pas initialement planifiés et 35% par l'augmentation imprévisible des heures d'intervention, cette dernière catégorie étant entièrement compensée par des revenus supplémentaires dans la position *435600 facturation de prestations à des tiers*. Le reste des positions, outre les quelques remarques adressées précédemment, démontrent une bonne cohérence entre le budget et les comptes.

#### *314100 charges d'entretien des bâtiments*

Plusieurs éléments de maintenance lourde ont du être effectués pour la caserne G1 ce qui a épuisé la réserve pour imprévus. Il s'agit notamment de la réfection de la toiture de la tour, dont les fuites récurrentes ne pouvaient plus être contenues, et la poursuite de la révision des serrures par un système pouvant être piloté à distance. En outre, la réfection des portes sectionnelles n'avait pas pu être menée en 2018, année de son budget, et a été effectuée en 2019.

#### *318500 honoraires, frais d'expertise et cachets*

une partie des frais inhérents au contentieux avec la commune de Grandevent (CHF 11'600 dont CHF 7'000 d'avance de frais au tribunal) et ceux liés à l'audit (CHF 9'000) ont engendré l'important dépassement de cette position budgétaire. À ce stade, il n'est pas possible d'affirmer que le contentieux avec Grandevent trouvera une finalité en 2020, notamment en raison de la situation COVID-19 qui a eu pour effet de repousser les audiences de tribunal.

## **8.4 EXPLICATIONS SUR LES AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ<sup>3</sup>**

### *303000 AVS-AI-APG-AC*

L'augmentation inquiétante des charges sociales<sup>4</sup> fait l'objet d'une analyse particulière depuis 2016. Les constatations faites en 2018 pouvaient faire penser qu'un plateau était atteint. D'ailleurs, les conclusions du rapport de gestion 2018 indiquaient que le relèvement

de cette position à CHF 65'000 était peut-être trop drastique. Si une légère récession du volume des charges sociales a pu être observé en 2018, celui-ci a repris l'ascenseur en 2019 avec des chiffres supérieurs à ceux enregistrés en 2017.

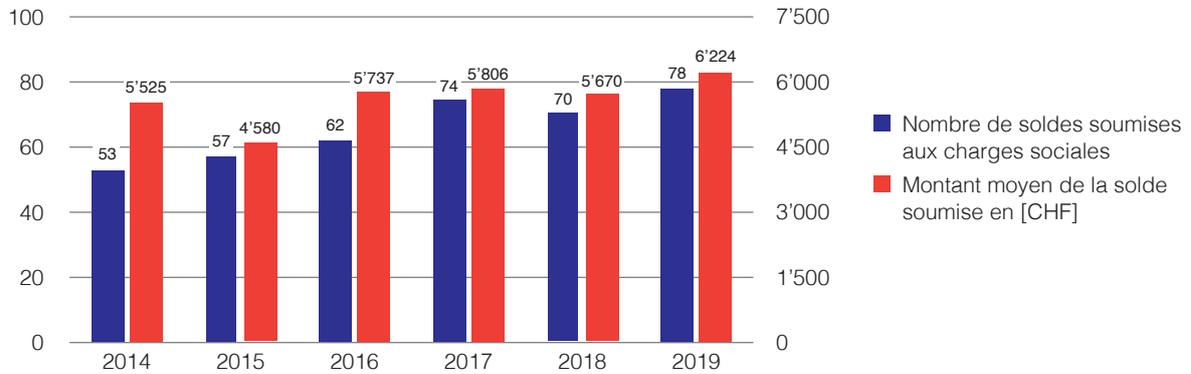
<sup>3</sup> Seuls les dépassements de plus de CHF 2'000 et de 10% de la position budgétaire concernée sont adressés.

<sup>4</sup> Pour rappel, le sapeur est soumis aux charges sociales lorsque sa solde, au sens de l'administration cantonale des impôts ACI (ne correspond pas au terme solde utilisé par le SDIS) dépasse CHF 5'000.

Ce dépassement de 15% est expliqué par les tendances à la hausse de la solde moyenne soumise à

charges sociales qui a augmenté de 10% comme indiqué dans le tableau suivant :

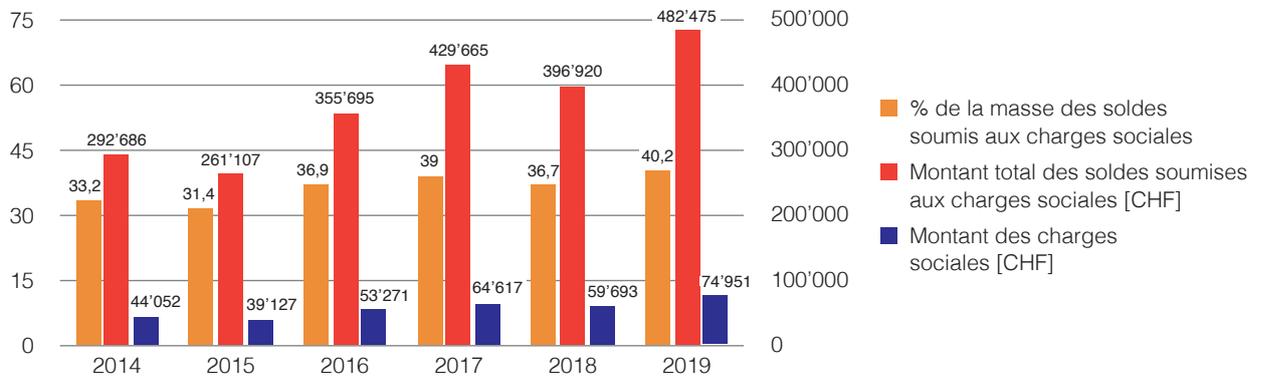
### ÉVOLUTION DES SOLDES SOUMISES AUX CHARGES SOCIALES



Ce phénomène est aussi amplifié par l'augmentation du nombre de soldes soumises à charges sociales (+11.5%). Ainsi, la masse de soldes soumises

à charges sociales est en augmentation de 21.6% par rapport à 2018 (voir tableau ci-après).

### ÉVOLUTION DES CHARGES SOCIALES



Il convient de rappeler à ce stade, comme déjà signalé dans les rapports 2016 à 2018, que le montant total des charges sociales ne peut être déterminé qu'une fois les comptes bouclés, l'outil de gestion à disposition ne pouvant fournir la moindre projection. Ainsi, les mesures prises dans le cadre de BUDGETO '20, avec une baisse

de CHF 4'000, se révéleront vraisemblablement erronées. Il conviendra de continuer à relever cette position, car la tendance à l'augmentation de la solde moyenne soumise aux charges sociales va malencontreusement se poursuivre dans les années à venir.

### 311400 achats de matériel et machines

Le dépassement de 18% est directement lié à un sinistre suite à un coup de foudre en date du 30.06.2019 qui a nécessité le remplacement complet de l'installation de radio de la caserne G1 pour un montant avoi-

sinant les CHF 15'000. La nécessité d'acquisition des autres éléments budgétés dans cette position n'a pas permis d'absorber ce montant. Il convient toutefois de noter que ce sinistre, entièrement pris en charge par l'ECA, fera l'objet d'une recette en 2020.

## 8.5 EXPLICATIONS SUR LES POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE<sup>5</sup>

### 300100 rétributions des autorités

Une économie de CHF 4'013 (19%) a été réalisée. Ceci est principalement dû à un nombre d'heures inférieur à celui budgété.

### 301200 salaires personnel occasionnel

Les deux permis bateau n'ont toujours pas pu être réalisés, faute de temps. Seul un étudiant a pu être engagé pour l'été pour de petits travaux de conciergerie en caserne. Aucun autre mandat n'a été attribué. Ceci a donc généré une économie de 75% de la position concernée.

### 306000 indemnisation et remboursement de frais

L'économie réalisée, si elle est certes substantielle dans l'absolu, ne représente que 4% de la position budgétaire concernée. Elle est expliquée par cinq phénomènes :

- Le fait qu'aucune indemnité pour section jour (CHF 5'000 au budget) n'a été attribuée conformément à l'art 3 de la *Directive du CoDir sur les soldes, indemnités et remboursement de frais*. En 2020, l'État-major a proposé au CoDir de supprimer cette indemnité.
- Le site DPS B1 a réduit son nombre de sections de 4 à 3.
- L'EM a tenu une séance de moins qu'initialement budgété.
- Les quelques absences non-remplacées dans les permanences de week-end et de semaine.
- Les frais de déplacement ont été largement moins élevés qu'initialement budgétés.

### 310900 frais administratifs divers

L'économie de CHF 7'796 (22%) est expliquée par les raisons principales suivantes :

- Les cotisations FSSP et FVSP qui ont généré une différence en notre faveur d'environ CHF 2'000 par rapport au montant budgété
- Le fait qu'aucune impression du rapport d'activité et de gestion n'a été faite en 2018.

### 311100 achats de mobilier, de machines et de logiciels

L'économie de CHF 9'688 (32%) est expliquée par les raisons principales suivantes :

- Le développement d'IndeX, système d'information interne du SDIS, n'a pas nécessité l'intervention d'un mandataire externe en 2019, les développements ayant été faits en interne
- En raison du retard de livraison de l'extension de la caserne G1, très peu de mobilier a été acheté.

### 311500 achats de véhicules

Si une économie de CHF 53'179 apparaît dans le tableau, cette opération est en réalité neutre, puisque cette même somme n'est pas prélevée de la position de recette 481400 *Prélèvement au fond de réserve*. Si la somme initialement budgétée pour l'achat du nouveau camion matériel était de CHF 295'000, suite à l'appel d'offres, celui-ci a pu être acquis auprès de Volvo pour la somme de CHF 246'320. En outre, il a été renoncé à l'acquisition d'une remorque à plateau budgétée à CHF 5'000, réalisant ainsi une économie de plus de CHF 50'000 pour le SDIS

### 312400 achats et consommation de combustible

Si l'année 2018 avait accusé un dépassement de 14%, cette position permet une économie de CHF 5'134 (24%) en 2019. Ceci est en partie due au fait que les charges payées en excès en 2018, ont pu être déduites des factures 2019. En outre, un nouveau contrat a été signé avec Yverdon-Énergies début 2019 concernant le chauffage de la caserne G1. Il consiste en la bascule d'une facture de gaz en une facture d'énergie, du fait que la chaudière est maintenant propriété d'Yverdon-Énergies et qu'elle alimente aussi le collège des Rives. En outre, il convient de signaler que l'entièreté de la caserne est maintenant équipée de vannes de radiateurs dont le pilotage est centralisé et permet un réglage économique précis, notamment durant les périodes de vacation.

<sup>5</sup> Seuls les dépassements de plus de CHF 2'000 ou de 10% de la position budgétaire concernée sont adressés

### 315600 entretien d'équipement et de matériel spécialisés

L'économie de CHF 2'290 (51%) réalisée est le résultat des contrats de révision négociés avec le nouveau fournisseur d'extincteurs. En outre, aucun extincteur d'exercice n'a été acquis en 2019.

### 318100 frais de ports et compte postal

La poursuite des efforts de communication électronique, notamment pour tout ce qui concerne l'information interne au SDIS, a permis de contribuer à cette économie de 32%. Cette position a été baissée pour 2020.

### 318900 prestations diverses de tiers

Cette position budgétaire enregistre une économie de 23% principalement grâce à l'abandon du contrat de conciergerie de la caserne B2 Concise, sur demande

de son chef de site, et à une faible restitution pour interventions pionnier à l'ECA en raison du nombre très limité d'interventions de ce genre en 2019.

### 330100 perte sur débiteurs

L'économie de CHF 4'618, soit 92%, est due au fait qu'un seul acte de défaut de biens a été émis cette année. La section 8.8 reprend le détail des créances en suspens.

### 365101 jeunes sapeurs-pompiers

Cette position n'a pas été utilisée en 2019 du fait que le corps des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) n'a pas pu être politiquement créé. La position a été abandonnée pour 2020. Il convient de noter que l'économie de CHF 27'500 est atténuée par le manque de recette des cotisations JSP.

## 8.6 REVENU

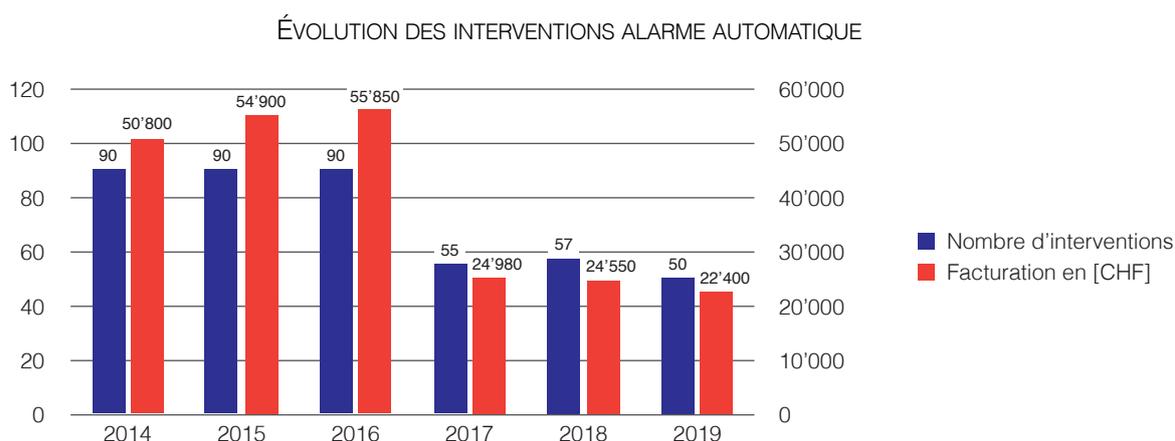
### 427100 produits des locations

Au produit de la location du garage PNV, il convient de rajouter les montants remboursés, au pro rata du volume loué, pour les frais de chauffage et certains frais d'entretien (environ CHF 2'000). Ceci n'avait pas été pris en considération dans l'élaboration des budgets 2018 et 2019. En outre, le contrat signé avec Yverdon-Energies concernant le chauffage de la caserne G1 comprend aussi une location du local de chaufferie, qui n'avait pas pu être budgétée en 2019, ni en 2020.

### 435600 facturation de services à des tiers

Un excédent de CHF 189'334 (54%) a été réalisé sur cette position. Ceci est le résultat direct d'un nombre toujours élevé d'heures d'intervention (7'895 heures, au même niveau qu'en 2017, mais avec une diminution de 4% par rapport à 2018).

Concernant les alarmes automatiques, sujet traité en détail depuis le rapport 2017 suite à l'application systématique de la procédure de levée de doute, la situation est en légère diminution par rapport à celle de l'année dernière, comme le révèle le tableau ci-après :



Il convient de noter qu'en 2020, la tarification des alarmes automatiques a fait l'objet d'une révision légis-

lative, toutefois celle-ci a été mise en suspens avec la situation COVID-19.

La question de l'éventuel assujettissement du SDIS à la TVA a été vérifiée sur la base des chiffres 2019 et du catalogue des prestations soumises à la TVA produit par l'ECA en date du 23.06.2017. Le montant total du chiffre d'affaire obtenu à partir de prestations imposables reste largement inférieur à CHF 100'000, dès lors le SDIS n'est toujours pas assujéti à la TVA.

La participation du personnel permanent comme chefs de classe, formateurs ou encore responsables matériel aux cours cantonaux a, pour la quatrième année, été facturée à l'ECA. Ceci a permis d'encaisser un montant de plus de CHF 4'500.

#### 465100 participation financière ECA

Un excédent de CHF 40'816 (8%) a pu être réalisé. Le décompte annuel de la participation financière de l'ECA

s'est monté à CHF 486'616.05, montant incluant la formation ProSDIS. Celui-ci explique environ 50% de l'excédent observé.

L'autre moitié est expliquée par le remboursement de la participation aux cours cantonaux et aux frais de véhicules, plus importante que prévue (CHF 62'825 au lieu des CHF 46'400 budgétés).

#### 465902 cotisations jeunes sapeurs-pompiers

Comme indiqué précédemment, le corps des JSP n'a pas pu être mis en œuvre en 2019, de ce fait, aucune cotisation n'a été encaissée engendrant donc un manque à gagner de CHF 6'000.

## 8.7 RÉPARTITION DES COÛTS PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base: 31.12.2017, source: Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 31.12.2017, source: ECA). Pour les membres de l'Association, la ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau ci-après présente le coût par habitant pour chaque commune membre. Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF. Ce coût s'étend de CHF 35.49 à 39.96 (45.30 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de

la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc en-dessous des montants budgétés (CHF 38.84 à 43.74 par habitant).

Une demande d'acompte comptant pour 80% du budget a été faite aux communes membres en date du 15.10.2019. Le complément pour le bouclage des comptes a été facturé en date du 24.01.2020. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la ville d'Yverdon-les-Bains (voir annexe 1).

Commune	Montant	Coût/habitant	Commune	Montant	Coût/habitant
Belmont-sur-Yverdon	13'670.77	36.17	Method	22'640.14	36.69
Bioley-Magnoux	8'448.75	37.55	Molondin	8'710.25	37.54
Bonvillars	18'980.49	38.34	Montagny-près-Yverdon	28'653.29	39.96
Chamblon	19'561.12	36.63	Mutrux	5'900.49	36.20
Champagne	37'371.75	36.39	Novalles	3'749.94	37.13
Champvent	24'597.63	36.77	Onnens	18'347.08	38.46
Chavannes-le-Chêne	10'998.83	36.91	Orges	12'177.04	36.24
Chêne-Pâquier	5'115.62	36.80	Pomy	28'475.10	36.27
Cheseaux-Noréaz	26'189.76	37.15	Provence	14'882.62	38.36
Concise	35'382.59	36.51	Rovray	6'975.43	37.30
Corcelles-près-Concise	13'901.70	36.87	Suchy	21'969.40	36.31
Cronay	14'028.75	36.92	Suscévoz	7'348.47	36.74
Cuarny	8'877.12	36.83	Treycovagnes	16'188.23	35.50
Démoret	5'628.35	38.55	Ursins	7'998.86	36.69
Donneloye	29'723.32	36.56	Valeyres-sous-Montagny	25'017.50	35.49
Ependes	13'222.35	36.63	Valeyres-sous-Ursins	8'631.79	36.27
Fiez	15'408.89	36.26	Villars-Epeney	3'890.08	36.70
Fontaines-sur-Grandson	7'764.80	36.98	Vugelles-la Mothe	4'532.82	37.15
Giez	15'557.46	36.95	Yverdon-les-Bains	1'368'358.75	45.30
Grandson	118'735.61	36.16	Yvonand	120'029.99	35.82

## 8.8 BILAN AU 31.12.2019

<b>ACTIF</b>		<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
10	Disponibilités	1'906'167.34	1'758'575.88	1'872'085.93
101650	Compte postal	1'906'167.34	1'758'575.88	1'872'085.93
11	Débiteurs	406'831.52	343'914.64	420'629.35
115650	Compte collectif débiteurs	406'831.52	343'914.64	420'629.35
13	Actifs transitoires	40'558.65	-	9'381.71
138650	Transferts de fonds	-51.55	-	-
139650	Actifs transitoires	40'610.20	-	9'381.71
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>2'353'557.51</b>	<b>2'102'490.52</b>	<b>2'302'096.99</b>

<b>PASSIF</b>		<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
20	Créanciers	-1'314'060.21	-1'153'598.02	-1'910'726.64
200650	Compte collectif fournisseurs	-1'314'060.21	-1'126'354.02	-1'476'806.36
200651	Transit factures fournisseurs manuelles	-	-	-405'706.80
200652	Sommes à restituer & rejets BVR	-	-2'796.90	-
206650	c/c Commune d'Yverdon-les-Bains	-	-24'447.10	-28'213.48
23	Engagements envers des propres établissements et fonds spéciaux	-41'370.35	-91'370.35	-91'370.35
234201	Provision pour débiteur douteux	-41'370.35	-91'370.35	-91'370.35
25	Passifs transitoires	-624'447.62	-397'522.15	-
259650	Passifs transitoires	-624'447.62	-397'522.15	-
28	Financements spéciaux	-373'679.33	-460'000.00	-300'000.00
281650	Fonds de renouvellement SDIS	-373'679.33	-460'000.00	-300'000.00
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>-2'353'557.51</b>	<b>-2'102'490.52</b>	<b>-2'302'096.99</b>

### 10 Disponibilités

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

### 11 Débiteurs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2019. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

<b>11 Débiteurs</b>	<b>Montants</b>	<b>%</b>
Participation financière des communes membres	319'061.27	78.4
Factures ouvertes pour Grandevent	40'936.12	10.1
Factures d'interventions et autres prestations	46'834.13	11.5
<b>TOTAL</b>	<b>406'831.52</b>	<b>100</b>

Concernant les factures échues pour interventions et autres prestations, il convient de noter que 11 factures sont en niveau de rappel 1 (après 30 jours), 5 en niveau 2 (après 60 jours), aucune en niveau 3 (menace de mise aux poursuites après 90 jours) et 5 en niveau 4.

Concernant ce dernier niveau qui consiste à la mise aux poursuites, nonobstant la créance de Grandevent, le montant total concerné est de CHF 3'097.

### 13 Actifs transitoires

La somme de CHF 51.55 concerne un retour de solde d'une recrue ayant démissionné en cours d'année et pour laquelle nous attendons de nouvelles coordonnées bancaires.

La somme de CHF 40'610.20 concerne les derniers paiements de l'ECA en guise de remboursement pour la participation aux cours cantonaux.

### 20 Créanciers

Concernant la position *200650 compte collectif fournisseurs*, les trois quarts de la somme sont dus à la participation aux charges de la ville d'Yverdon-les-Bains (position *352100*) comprenant la masse salariale des employés permanents, les prestations de l'office informatique et du Service des finances et les frais de déplacement du chef de service. Le reste concerne les

factures de fin d'année qui ont normalement été réglées entre le 01.01 et le 29.01.2020.

### 23 Fonds spéciaux

La position *234201* provision pour débiteur douteux créée en 2016, a diminué de CHF 50'000 conformément au budget, cette somme ayant été encaissée sur la position de recettes *480900 prélèvements sur débiteurs douteux* suite au règlement des factures par la commune de Champagne. Le reste pourra être clôturé une fois les créances en suspens de Grandevent réglées.

### 25 Passifs transitoires

La position *259650 passifs transitoires* correspond à un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. La somme correspond au versement du complément des soldes des membres du SDIS et du solde contractuel de l'achat du nouveau camion matériel (CHF 170'085).

### 28 Financements spéciaux

Il s'agit là du versement au fond de réserve (position *381400*), à noter toutefois que la position reflète aussi le prélèvement effectué dans le but d'acquérir le nouveau camion matériel.

## 8.9 RÉSUMÉ

Les comptes 2019 sont meilleurs que prévus grâce à des revenus plus importants que budgétés, notamment dans les prestations facturées et la participation financière de l'ECA, malgré un dépassement important dans les soldes des miliciens, les charges sociales, les charges d'entretien des bâtiments et les honoraires et frais d'expertise. Quelques économies plus modestes ont été réalisées au niveau de la rétribution des autorités, des indemnités des sapeurs-pompiers, de l'achat de mobilier, de machines et de logiciels, des frais administratifs divers ainsi qu'au niveau des jeunes sapeurs-pompiers, ce dernier concept n'ayant pu être mis en vigueur en 2019.

Les décomptes finaux provisoires, dans l'attente de la validation par le Conseil intercommunal, ont été en-

voyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 24.01.2020.

La participation financière 2020 des communes est réduite de CHF 177'207 (8%), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 3.39 par rapport au budget.

Si les finances du SDIS sont saines, il convient d'attirer l'attention sur l'explosion des heures d'intervention et la formation de plus en plus intense et complexe. Cette situation débouche sur un épuisement à long terme d'une partie du personnel et soulève la question cruciale de la survie du système de milice.

# Notre passion à votre service!

Rédigé par l'État-major du SDIS régional du Nord vaudois  
à Yverdon-les-Bains en mai 2020

## **Impressum**

© 2020 SDIS Nord vaudois - F5/6

Icônes : Delta-9

Imprimé par : atelier Kinkin, av. de Grandson 48, 1400 Yverdon-les-Bains

## **Distribution papier**

Membres du Conseil intercommunal

Membres du CoDir

Secrétariat du SDIS

## **Distribution électronique**

Officiers, sous-officiers et sapeurs du SDIS

Public (via Internet)

SDIS régional du Nord Vaudois  
Rue de l'Arsenal 8  
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 423 65 95

[info@sdisnv.ch](mailto:info@sdisnv.ch)





Belmont-sur-Yverdon



Bioley-Magnoux



Bonvillars



Chamblon



Champagne



Champvent



Chavannes-le-Chêne



Chêne-Pâquier



Cheseaux-Noréaz



Concise



Corcelles-près-Concise



Cronay



Cuarny



Démoret



Donneloye



Épendes



Fiez



Fontaines-sur-Grandson



Giez



Grandson



Method



Molondin



Montagny-près-Yverdon



Mutrux



Novalles



Onnens



Orges



Pomy



Provence



Rovray



Suchy



Suscévaz



Treycovagnes



Ursins



Valeyres-sous-Montagny



Valeyres-sous-Ursins



Villars-Épeney



Vugelles-la-Mothe



Yverdon-les-Bains



Yvonand